

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, Santé et Petite Enfance »

Conseil municipal du 22 septembre 2014
Séance du 9 septembre 2014

12 Journée mondiale du refus de la misère

Etai^{ent} présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etai^{ent} absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

A l'initiative du Mouvement A.T.D. Quart-Monde France depuis 1987, le 17 octobre a été déclaré « Journée Mondiale du Refus de la Misère ».

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».

Cette phrase de Joseph Wresinski, gravée sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme au Trocadéro à Paris, donne le sens de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Cette journée, officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992, est :

- une journée au cours de laquelle les personnes vivant dans la pauvreté s'expriment prioritairement,
- une journée de rassemblement de tous ceux qui, du simple citoyen au plus responsable, sont appelés à s'engager avec celles-ci.

C'est ainsi l'occasion pour tous ceux qui combattent au quotidien les injustices et qui s'engagent contre l'exclusion de se mobiliser à travers un vaste courant international.

maintenant !

En 2014, une action de sensibilisation sera mise en place sur le thème retenu cette année : « combattre la pauvreté, c'est combattre les préjugés »

La lutte contre la misère passe par la lutte contre l'exclusion et par le respect de l'égalité de tous. Elle nécessite un engagement de chacun. Il s'agit d'inventer concrètement les moyens d'avancer ensemble vers une société respectueuse de la dignité de chacun, en reconnaissant comme acteurs indispensables de cette transformation sociale, les enfants et les personnes qui en sont le plus exclus.

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de souligner son soutien dans la lutte contre la misère en adoptant une délibération formalisant ainsi sa volonté de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 9 septembre 2014,

Considérant l'importance, pour la Ville de Creil, de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de marquer sa volonté de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23 SEP. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 30/09/2014

et publication ou notification le 23/09/2014

CREIL, le 30/09/2014

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



2/2